

CAC 63-Collectif pour un audit citoyen.

(avec ATTAC 63, CGT 63, Solidaires 63, Chôm-actif, PG 63, Ensemble 63,)

EMPRUNTS TOXIQUES : REFUSONS LE HOLD-UP !

1-Nous voulons **que les Clermontois soient informés** et que des décisions de telle importance ne soient pas prises en catimini (signer, par exemple, une clause de confidentialité de deux ans vis à vis des médias serait simplement anti-démocratique).

2-Nous voulons en **dévoiler l'impact réel** sur la vie des clermontois, les associations, les agents, l'économie locale. La proposition qui est faite n'est pas seulement illégitime (les contrats en cause étaient pour nous illégaux), elle n'est pas seulement une démission devant la finance, elle va avoir un impact terrible sur les 20 années à venir et va se cumuler avec ceux de la baisse des dotations et de la réforme territoriale. **Elle est inacceptable.**

3-**Une alternative existe**, nous allons la décrire, elle est la seule à répondre aux intérêts des clermontois. Moratoire, poursuite des actions en justice, audit, mobilisation des collectivités et des hôpitaux auvergnats.

Résumé de la proposition soumise au Conseil Municipal de Clermont-Ferrand :

-désensibilisation (sortie) de 2 emprunts toxiques sur 4.

-abandon de toutes actions en justice pour les 4.

-pénalité (IRA) =35 millions d'euros.

-aide du Fonds de soutien = 17 millions d'euros.

-reste à payer par la Ville = 18 millions d'euros.

(ce sont des chiffres « maximum », les chiffres exacts seront connus lors de la signature).

Nous payons la pénalité de 35 M€ avec 3M€ de provisions, 22 M€ d'emprunts et 10 M€ pris à travers des taux d'intérêts (3,25%) très supérieurs aux taux actuels du marché.

Le Fonds de Soutien apporte 1,2 M€ par an pendant 15 ans soit 17 M€ au total.

1-informer les clermontois :

-la clause de confidentialité du protocole est inacceptable. Comment est-il possible que des élu-e-s signent un contrat dont le contenu doit être caché aux médias pendant deux ans !

-nous ne sortons que de deux emprunts toxiques sur quatre mais nous abandonnons toute possibilité de recours pour les quatre.

-le fonds intervient sur 15 ans alors que certains emprunts sont de 19 ans et 9 mois.

-le fonds est financé par l'État à 50 % (nos impôts nationaux) et par une taxe systémique des banques qui n'est prévu que jusqu'en 2019. Tout cela alors que l'État baisse les dotations (-3,7 M€ par an pour Clermont et 1,2 M€ prévus par le fonds par an). Cet engagement est-il sérieux ? Les clermontois ne vont-ils pas se retrouver à tout payer en 2019 ?

-la marge faite par la CAFFIL n'apparaît pas clairement, nous la chiffrons comme importante malgré ce qui est prétendu.

-Qu'est-il prévu pour les deux autres emprunts toxiques ?

Alors que l'on renonce au contentieux, l'aide prévu si les taux dérapent semble très insuffisante et n'est pas expliqué clairement (10 %?).

-Où va aller l'argent des clermontois ?

Quelles sont les banques de contrepartie qui vont recevoir les 35 M€ de pénalité ?

Ont-elles seulement prêté de l'argent à la Ville ?

La réponse est-elle Barclays et Royal Bank of Scotland ?

La réponse est-elle non , ces banques n'ont pas prêté (la banque prêteuse étant Dexia) ?

2-l'impact.

18M€ avec toutes les inconnues citées plus haut qui pourraient encore augmenter l'addition !

C'est l'Opéra ! Un Opéra pour les actionnaires !

C'est deux ans de financement du CCAS ou des subventions aux petites ou plus importantes associations. Alors que tant d'associations souffrent aujourd'hui et doivent parfois cesser leurs activités.

La Comédie attendue depuis 17 ans coûtera 9 M€ à la Ville.

Combien de maisons de quartiers ?

Quelles répercussions sur le service public local et les conditions de travail des agents ?

Alors combien ?

1,5M€, 2M€ pendant 19ans (IRA +marge CAFFIL), beaucoup plus si le Fonds ne tient pas ses promesses ? Avec les deux autres emprunts qui peuvent dévisser et que l'on ne pourra plus contester juridiquement ? Ça fera combien au final, 3 M€ par an ? Plus ?

Non, trop c'est trop, cette décision est inacceptable !

Elle est moralement, politiquement, socialement et économiquement inacceptable !

Cumulée avec les baisses de dotation et la réforme territoriale, cette décision va plonger Clermont-Ferrand dans des années de difficultés.

3-il existe une alternative !

Le Conseil Municipal doit refuser ce Hold-Up.

Nous proposons :

-de nous rapprocher des conseils juridiques adéquats (par exemple les avocats qui ont gagné à Laval et à Saint Cast le Gualdo).

-de mettre en place un moratoire sur les taux d'intérêts usuraires.

-de continuer les actions en justice déjà entamées.

-d'appeler les dizaines de collectivités concernées en Auvergne (dont les plus importantes sont Vichy, Montluçon, leurs agglo, le Conseil Régional, le Conseil Département de Haute-Loire), les organismes divers comme Auvergne Habitat ou des syndicats mixtes, les hôpitaux dont les plus concernés sont Montluçon, Vichy et Brioude, à se rassembler, se concerter pour mener une action commune. Une réunion pourrait être facilement organisée par la Ville. Les collectifs, les agents, les usagers, les habitants soutiendraient massivement cette démarche.

-d'organiser un audit citoyen pour dévoiler l'emprise de la finance sur les collectivités.

Si l'absence de TEG ne peut plus être invoqué après une loi de validation qui restera dans les annales du gouvernement actuel, nous pouvons nous appuyer sur de nombreux arguments juridiques (devoir d'information, devoir de mise en garde, caractère spéculatif des emprunts en contradiction avec les circulaires encadrant le financement des collectivités, etc.).

Il est faux de dire que la Ville prendrait des risques inconsidérés en continuant les actions en justice.

Comment ne pas voir tous les risques associés à la proposition qui est faite aujourd'hui au Conseil Municipal ?

Le vrai risque pour Clermont-Ferrand et ses habitants serait de démissionner face à la finance, d'accepter le hold-up, d'accepter l'emprise des banques et des grandes entreprises. Une emprise non seulement immorale mais économiquement dévastatrice.